

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigne, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Marc LEROY, Secrétaire du Bureau de la CCI Littoral Hauts de France, à l'effet de signer la convention de partenariat entre la CCI Littoral HDF, la CCI de région Hauts de France et le Pôle AQUIMER dans le cadre du développement des entreprises du secteur des produits aquatiques au titre de l'année 2023.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 24 mars 2023



Philippe HOURDAIN
Président